

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**

**A.A.T.L. – D.U.**

**Monsieur Albert GOFFART**

**Directeur**

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

V/Réf : 04/pfd/408397

N/Réf : AVL/KD/BXL-4.133/s.512

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet : BRUXELLES. Rue de la Chaufferette / impasses aux Huîtres et Madrille.**

**Réaménagement de l'espace public.**

**Permis d'urbanisme (Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez).**

En réponse à votre lettre du 1er décembre 2011, en référence, réceptionnée le 5 décembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 14 décembre 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

***La Commission ne s'oppose pas au principe de réaménager l'espace public de la rue de la Chaufferette et des impasses aux Huîtres et Madrille.***

***La CRMS déconseille toutefois leur fermeture par des grilles. La pose d'un système de contrôle limitant l'accès aurait pour conséquence de privatiser l'espace public et d'extraire ces rues anciennes du tracé viaire de la Ville, mais aussi de poser d'éventuels problèmes de desserte et de sorties de secours, notamment celle de l'Ancienne Belgique.***

***La Commission formule des remarques sur les autres aspects du projet.***

Le projet est compris dans la zone de protection de la Grand-Place (zone tampon Unesco) ainsi que de l'ensemble formé par les maisons de la rue du Marché au Charbon, 35-37-39.

Le réaménagement de la rue de la Chaufferette et des impasses aux Huîtres et Madrille a pour objectif de sécuriser et revaloriser l'espace public dans ce quartier du centre-ville.

Le projet prévoit notamment l'implantation de grilles d'accès, très opaques, aux entrées des rues en question, l'aménagement d'un nouvel espace vert dans l'impasse aux Huîtres (avec parterres intégrant les arbres existants, pose d'assises en gabions, etc.) et le remplacement de l'éclairage public.

Plusieurs interventions artistiques sont également projetées pour revitaliser le quartier dans l'attente de nouveaux commerces dans la rue de la Chaufferette.

**La Commission formule les remarques suivantes :**

- Malgré le caractère temporaire des interventions projetées, la CRMS s'oppose au placement de fermetures opaques au débouché des rues concernées. Elle constate que l'animation musicale du *Walk of Frame* risque d'être aussi dérangement pour les riverains que les problèmes que l'on vise précisément à résoudre, comme le tapage nocturne.

La présence de la boule mobile *Quatre mètres zéro cinq* errant dans l'espace public risque également d'encombrer les lieux.

***La Commission ne s'oppose pas à l'installation d'interventions plastiques dans les impasses concernées mais elle demande de privilégier des interventions qui favorisent une bonne perméabilité visuelle si la fermeture était autorisée et qui soient adaptées au contexte local tout en ne nécessitant aucune gestion particulière.***

- La CRMS attire l'attention sur le nouvel espace vert projeté dans l'impasse aux Huîtres : la complexité des aménagements (ex : arbres, parterres, gabions, etc.) risque d'entraver les manœuvres des véhicules de secours qui devraient accéder en intérieur d'îlot, en particulier à la salle de l'Ancienne Belgique (cfr. schéma p. 39). ***Le projet devrait être revu en conséquence.***

- Enfin, la parcelle 623C, qui est exploitée comme parking, fait actuellement l'objet d'une procédure d'expropriation. La construction d'un immeuble serait en effet à l'étude à l'emplacement de la future dalle de béton engazonnée.

***La CRMS s'interroge dès lors sur la pertinence d'entreprendre le réaménagement des lieux avant la construction éventuelle d'un nouvel immeuble en intérieur d'îlot. Elle demande de coordonner la mise en œuvre de ces différents projets.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke).